

Résumés

Bénédicte LHOYER, *L'Ancien Égyptien face à la différence et à l'infirmité*

Par une analyse méticuleuse de l'art égyptien, Bénédicte Lhoyer met en lumière les diverses stratégies qui expliquent la présence de représentation des infirmités ou de la singularité dans l'Égypte ancienne. L'autrice, égyptologue, étudie minutieusement les représentations iconographiques sur différents supports (statuettes, stèles, scènes de bas-relief, etc.). Sa maîtrise des hiéroglyphes lui permet de développer une interprétation très prudente et nuancée de la place des infirmes dans les représentations iconographiques : si la majorité représente des personnes ayant existé, certains ne sont là que comme attributs d'un jeu littéraire, et non comme une représentation du réel. Les représentations permettent de prouver que les personnes infirmes n'étaient pas exclues du monde du travail, et qu'une certaine reconnaissance de la différence existait, sans complaisance, mais sans négation : les statuettes funéraires et les stèles montrent qu'un soin particulier était porté aux personnes atteintes de maladies fortement invalidantes, loin de l'image de perfection et d'eugénisme que l'on se fait de cette civilisation.

Arnaud PATURET, *La conception de la surdité par les juristes dans la Rome antique*

Éclairant la manière dont la surdité est catégorisée sur le plan juridique dans l'Empire romain, Arnaud Paturet analyse quelques textes des juristes rassemblés au sein du Digeste, le grand recueil de la jurisprudence romaine. Ceux-ci ont été relativement peu étudiés jusqu'ici sous l'angle de la déficience physique. Historien du droit, l'auteur expose la complexité de la situation juridique des hommes sourds dans le monde romain (la femme n'est pas concernée directement dans ce corpus car celle-ci dispose d'un statut déprécié dans une société très masculiniste) en analysant les modalités de la stipulation, dont la validité formelle impliquait un engagement oral. L'analyse minutieuse des textes juridiques lui permet de prouver que le citoyen sourd est considéré, sur le plan du droit, comme un sujet de droit potentiel, mais dont le discernement est potentiellement affecté par la surdité. De ce fait, c'est un être à protéger. Son article contribue à renforcer l'écriture de l'histoire des Sourds, qui reste encore balbutiante pour la période antérieure à l'époque moderne.

Anna GILI, *L'interprétation médicale de la surdité et de la cécité dans le Kitāb al-Malaki d'Alī b. al-'Abbas al-Mağūsi dans l'histoire de la médecine arabe*

Anna Gili élargit la connaissance de ce champ historique en s'appuyant sur un ouvrage médical, le *Kitāb al-Malaki*, rédigé par un médecin zoroastrien, 'Alī b. al-'Abbas

al-Mağūsi. Ce médecin de la seconde moitié du x^e siècle fait la jonction entre des savoirs hérités de la Grèce Antique et ceux développés par la civilisation arabe. L'autrice évoque ici la richesse de cet ouvrage méconnu, comparé à d'autres ouvrages plus médiatisés scientifiquement de nos jours, le *Kitāb al-Hāwī* du savant pluridisciplinaire al-Rāzī ou le *Qānūn* du médecin Avicenne. Elle montre que la surdité et la cécité ne sont pas perçues comme des maladies, mais comme des accidents, des dommages qui n'affectent pas la santé de l'organisme entier. Anna Gilli montre aussi qu'Al-Mağūsi perpétue et prolonge les interprétations contenues dans les traités de Galien (Claudius Galenus). S'il rapproche, à l'instar de Galien, la surdité des maladies à certains endroits de son texte, il innove en affirmant que la surdité et la cécité relèvent du champ du « neutre », situant donc les personnes aveugles ou sourdes à la même distance de la maladie que de la santé.

Hélène LEUWERS, *L'infirmité provoquée par le chirurgien : reconnaissance et réparation en justice (xiv^e-milieu du xv^e siècle)*

L'historienne Hélène Leuwers fait l'examen rigoureux d'une dizaine de plaintes déposées au Parlement de Paris et devant les cours supérieures d'Angleterre contre des chirurgiens, à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Elle montre la pluralité des regards (judiciaire, médical, personnel) autour d'une même infirmité. En dénonçant la responsabilité médicale dans l'apparition de leurs infirmités, les plaignants évoquent de nombreux éléments de leur vie quotidienne, leur souffrance morale, la cessation d'activités et l'impossibilité de gagner leur vie. Les praticiens développent d'autres interprétations sur la cause de ces infirmités, en niant toute intervention ou en invoquant la désobéissance du patient dans le suivi des soins, mais la faute chirurgicale peut être prouvée si elle contrevient aux recommandations médicales de l'époque. Les juges royaux développent une dernière interprétation de l'infirmité, reposant sur la réparation civile des dommages. L'attribution d'une indemnité aux plaignants prend à la fois en compte la réparation de la faute chirurgicale, mais aussi les conséquences économiques et sociales de l'infirmité.

Pauline HERVOIS, *Regards pluriels sur les infirmités au xix^e siècle. L'analyse de listes nominatives du recensement et du recrutement militaire dans le canton de Saint-Bonnet (Hautes-Alpes)*

Pauline Hervois analyse de façon croisée les recensements de la population française (1851-1876) et les comptes-rendus du recrutement militaire. Elle montre que ces deux modes d'identification opérés par des acteurs différents (les maires/les militaires, administrateurs et médecins) répondent à des logiques différentes : les recensements de la population ont pour objectif d'identifier et de dénombrer la population atteinte d'infirmités diverses dans le contexte de l'hygiénisme. Les classifications opérées visent à documenter prioritairement la situation des catégories d'infirmes cibles des politiques d'assistance et des politiques éducatives, mais sont aussi liées à la préoccupation grandissante pour l'hérédité. La notion d'infirmité est d'ailleurs variable dans le temps, et très souple puisqu'une catégorie « calvitie et alopécie » est répertoriée. Les comptes rendus sur le recrutement

militaire ont pour objectif de dissocier les jeunes hommes bons au service et ceux devant être exemptés. Le croisement de ces sources sur certains cas individuels permet de montrer les concordances courantes de l'infirmité renseignée, mais également le fait que les individus concernés peuvent s'identifier différemment des classifications administratives ou médicales, tel Nicolas Jean qui se réclame d'une « claudication » et est exempté pour « pied-bot ».

Bert WATTEEUW, *Un portrait extrême. Se souvenir de Matthias Jacque, un double amputé transtibial (1654)*

Bert Watteeuw s'intéresse au parcours d'une personne amputée des deux jambes jusqu'au tibia, Matthias Jacque, au milieu du XVII^e siècle. Analysant un cas judiciaire retrouvé dans les archives de Liège, qui comporte même un portrait de Matthias, l'auteur retrace des éléments de la vie du jeune homme, de sa famille et de son milieu social. Après la mort de ses parents à ses 12 ans, Matthias travaille à couper du bois avec son oncle paternel. Adolescent turbulent, il est enfermé par ce dernier dans une cave pendant onze jours, un mauvais traitement qui lui coûtera ses deux pieds, amputés par un chirurgien. Par la suite, Matthias intente un procès à la famille de son oncle décédé. Désormais incapable de travailler, Matthias est totalement dépendant de sa famille maternelle et souhaite obtenir une juste réparation de son amputation, en prouvant l'existence des mauvais traitements. Cette procédure judiciaire a pour objectif de dédommager des frais médicaux engagés et d'obtenir une compensation pour les conséquences sociales de cette amputation. De ce fait, les pièces du procès offrent des informations précieuses qui dévoilent les conditions de vie du jeune homme avant et après l'amputation.

Louis BERTRAND, « C'est où les oubliettes ? » *Résistances, résignations et attachements d'une femme aveugle travaillant en CAT (années 2000)*

Le sociologue Louis Bertrand nous dépeint le parcours institutionnel et intime d'une travailleuse aveugle en Centre d'aide par le travail (CAT). L'auteur analyse tout un faisceau de sources, dont le journal tenu entre 1996 et 2002 par Élisabeth Veyran (dont le nom est fictif), afin d'éclairer ce cas d'étude extraordinaire à bien des égards. D'abord, il s'appuie sur un témoignage à la première personne extrêmement riche et intimiste où Élisabeth met par écrit ses besoins et ses désirs, et décrit ses activités quotidiennes, mais aussi ses peurs et ses colères. Ces informations de première main sont croisées avec les dossiers administratifs, révélant les démarches entreprises par Élisabeth pour améliorer sa qualité de vie et rompre la monotonie du travail en CAT qui ne lui convient pas toujours. Enfin, des entretiens avec la directrice du centre-ressources auquel s'est adressée Élisabeth permettent de finir de brosser ce portrait. L'auteur dépeint alors les combats que cette femme aveugle doit mener et les compromis auxquels elle consent afin de vivre le plus possible conformément à ses aspirations dans un environnement institutionnel inadapté.

Aude DE SAINT LOUP, *Louis, sourd-muet « converti » au tournant du XIV^e siècle*
Rouvant un dossier bien connu des médiévistes, Aude de Saint Loup nous livre le portrait de Louis, sourd-muet de naissance miraculeusement guéri à l'été 1271 au

tombeau du roi de France Louis IX. On connaît son histoire grâce aux enquêtes qui ont justifié la canonisation royale en 1297. Âgé de 8 ans, Louis fut confié comme apprenti au forgeron d'un village jurassien et vécut chez lui une douzaine d'années. Sourd-muet, il s'intégrait par son travail, l'imitation des comportements sociaux et une communication gestuelle partagée. Accompagnant la comtesse du lieu à Lyon, un incident le fit s'enfuir et rejoindre la cour royale en tant que garçon d'écurie. Il arriva ainsi à Saint-Denis où, quelques jours après l'inhumation du roi, se produisit le miracle de « guérison ». La nouvelle perception auditive fut un choc. Après un temps d'adaptation à Paris, il sut revenir auprès du forgeron et de sa famille. Là, puis chez la comtesse, on lui apprit à parler « à la manière des enfants » et à réciter des prières. Ainsi, l'ancien sourd et muet se convertit en homme et en chrétien à part entière. Ce récit inspira d'autres versions, vraisemblablement jusqu'au XVIII^e siècle.

Matthieu RAJOHNSON,

Baudouin IV de Jérusalem : la royaute à l'épreuve de la lèpre

Analysant le cas du *roi malgré la lèpre* Baudouin IV de Jérusalem, Matthieu Rajohnson interroge la capacité du malade à régner et surtout à gérer ses armées, du diagnostic de sa maladie dès ses 13 ans à sa mort à 23 ans. L'auteur s'appuie sur des sources venant des deux côtés de la Méditerranée, interrogeant et nuancant les différentes conceptions de la lèpre entre les latins d'Orient et d'Occident. La faiblesse et les difficultés qui peuvent survenir avec la lèpre (dont, dans le cas de Baudouin, la cécité) ont pu entraîner certains aménagements dans la pratique du pouvoir, mais n'empêcha cependant pas le roi de maintenir l'unité de son royaume malgré la menace grandissante de ses voisins islamiques.

Federico GUARIGLIA, « Carles, li reis, nostre emperere » faible.

Vieillesse et pouvoir chez Charlemagne

Reprisant le thème de la faiblesse royale, Federico Guariglia étudie le cas de la vieillesse de Charlemagne telle que décrite par de nombreuses chansons de geste. Dans ces chansons, écrites de la fin du XI^e siècle au XV^e siècle dans la périphérie de l'Empire, Charlemagne est un personnage ambivalent, surtout vers la fin de sa vie, où ses actions héroïques et emplies de sagesse font place à une faiblesse politique due à une vieillesse extrême et débilitante. Le roi y est décrit comme sans pouvoir, incapable de commander à ses armées et d'administrer son royaume. L'auteur montre bien comment faiblesse physique et politique peuvent être liées dans la construction de l'image du pouvoir chez les ennemis de l'empereur. Ceux-ci critiquent un pouvoir ancien et désuet, les auteurs des chansons condamnant, par ce fait, le pouvoir impérial dans les périodes postérieures.

Ghislain BAURY, Un « don spécial procédant de la grâce divine » : expérience et analyse de la surdité par Thérèse de Carthagène dans la Castille du XV^e siècle

Dans le portrait de la devenue sourde Thérèse de Carthagène, Ghislain Baury retrace comment une femme du XV^e siècle issue d'un milieu familial religieux et savant a laissé des traces de ses expériences de vie dans deux traités participant à la célèbre polémique littéraire de la « Querelle des femmes ». L'auteur s'appuie

sur la récente publication en français des deux œuvres de Thérèse de Carthagène pour analyser certains passages où Thérèse se fonde, souvent de manière implicite, sur ses expériences quotidiennes pour discuter de la condition des malades ou infirmes. Entre la souffrance psychologique due à son isolement, le rejet qu'elle subit et l'impossibilité d'accéder à l'essentiel des « plaisirs humains » d'un côté, et, au contraire, la protection contre les tentations du monde et l'occasion de vouer sa vie à la contemplation de l'autre, toute l'ambivalence médiévale du handicap – dont l'exemple est ici la surdité, entre malédiction et bénédiction divine, se révèle au lecteur.

Anaïs BOURGEAT, *Pierre Creusé et les autres.*

« Histoire admirable » et parcours d'un malade prodigieux 1628-1660

Utilisant des documents d'archives en plus d'un petit feuillet publié en 1630 et déjà connu des historiens, Anaïs Bourgeat analyse l'affaire de possession impliquant Pierre Creusé, sa famille, leurs voisins, et, finalement, toute la communauté de la ville de Niort. Frappé de visions, le jeune protestant de 13 ans accuse sa voisine, de la famille catholique des Morin, d'être une sorcière. Cependant, après la guérison de Pierre, la famille Morin porte plainte contre la famille Creusé afin de retrouver leur bonne réputation. L'autrice mobilise de nombreuses sources conservées dans les archives départementales pour retracer le parcours du jeune homme après sa guérison, montrant comment il chercha peut-être à se reconstruire et à échapper à sa marginalisation en s'éloignant de sa famille.

Marie-Hélène BOUCHET,

Les devenirs d'anciennes élèves sourdes bordelaises (1859-1903)

Marie-Hélène Bouchet propose de suivre les trajectoires de 898 anciennes élèves sourdes (entre 1859 et 1903) accueillies dans l'institution nationale de Bordeaux créée en 1793 et réservée aux filles à partir de 1859. Reprenant une enquête statistique menée en 1889 et complétée en 1903, l'autrice enrichit les données de l'époque grâce aux dossiers individuels toujours conservés aux archives départementales et à la correspondance administrative. Elle dépeint alors une myriade d'expériences de vie, qu'elle différencie suivant le statut conjugal, le type d'activités professionnelles et le lieu de résidence. Marie-Hélène Bouchet montre très bien que les destins des jeunes filles sourdes, bien que présentant certaines similitudes, varient grandement d'une personne à l'autre en fonction de multiples critères. Si la majorité des anciennes élèves restent célibataires pendant les décennies suivant leur sortie de l'institution, certaines se marient. Une majorité devient ouvrière, mais certaines accèdent à des statuts sociaux plus élevés.

Léo DELAUNE, *Entre charité et discipline : perception et encadrement des infirmi dans les monastères cisterciens (xi^e-xiii^e siècles)*

Léo Delaune s'intéresse aux expériences de vie et à la sociabilité des moines cisterciens, décrits comme infirmes au xi^e-xiii^e siècles, en analysant les discours des auteurs cisterciens dans les recueils d'*exempla*. Au sein d'une communauté consacrée à la prière, à la pénitence, à la lecture contemplative et au travail manuel,

certains moines infirmes continuent à vivre au milieu des autres grâce à l'adaptation de leurs conditions de travail, un adoucissement de leurs pratiques de pénitence ou une participation réduite aux offices. D'autres sont contraints de vivre à l'écart de la communauté, dans l'infirmérie du monastère, où ils continuent toutefois de côtoyer le moine infirmier. L'auteur expose très bien les enjeux que représente la présence de ces moines infirmes pour la communauté, car la relative bienveillance à leur égard remet en question l'idéal de rigueur (pénitence, discipline du corps) et d'égalité entre les moines. Ceci explique que les *exempla* diffusent une morale incitant les moines infirmes à évaluer la gravité de leur condition au préalable pour demander une accommodation des règles communes ou se rendre à l'infirmérie.

**Ninon DUBOURG, « Morte a ce monde »,
vivre dans la léproserie de Cornillon (Liège) au xv^e et xvi^e siècles**

Ninon Dubourg analyse les soins accordés aux lépreux et la liberté d'action dont ils bénéficient au sein de la léproserie de Cornillon (Liège) au xv^e et xvi^e siècle. La consultation des archives de l'État de Liège lui permet de préciser la composition sociale de cette léproserie, regroupant quatre communautés de malades et de sains (Haities) sous la direction de deux prieurs (un homme et une femme) et d'un vicaire élu. Les documents étudiés montrent que les personnes présentes enfreignent souvent les règlements édictés par la communauté, et bénéficient d'une certaine liberté et d'une vie sociale qui s'étend souvent au-delà de la léproserie. Nombre d'entre eux jouent un rôle fondamental dans la vie quotidienne de leur communauté.

Corinne DORIA, *Un lieu où apprendre à être aveugle : le St. Dunstan's Hostel for Blind Soldiers and Sailors dans l'Angleterre de l'entre-deux-guerres*

À partir d'une approche critique de sources au ton hagiographique (ouvrages autobiographiques, presse, récits de pensionnaires), Corinne Doria s'intéresse à la trajectoire et aux activités d'une institution britannique de rééducation des aveugles de guerre, le *St Dunstan Hostel* et de son fondateur, Arthur Pearson. Cet institut de rééducation accueille tous les soldats rendus aveugles par la guerre, et leur dispense une série de services (rééducation, etc.). L'institut est bien aménagé pour faciliter le déplacement des soldats aveugles en toute autonomie. Les pensionnaires bénéficient d'un équipement adapté, d'un apprentissage du braille et d'une formation professionnelle, d'un placement dans l'emploi et d'un accès à la pratique sportive et aux loisirs. Les discours dominants au sein de l'institution promeuvent l'idée que la cécité ne doit pas être considérée comme un handicap, et que les soldats doivent avoir pour objectif d'avoir une vie indépendante. L'institution bénéficie d'un fort appui officiel, grâce à de nombreux liens avec le gouvernement et des moyens financiers considérables corrélativement aux autres institutions de rééducation.

**Rebecca P. SCALES, *La politique familiale
de la Colonie de Saint-Fargeau, 1919-1939***

Rebecca Scales analyse de manière détaillée l'expérience de la Colonie de Saint Fargeau grâce à diverses archives publiques et privées, et à des revues médicales et associatives de l'époque. L'autrice analyse les ambitions de la directrice, Ellen

Poidatz, qui cherche à créer une institution « familiale » pour les enfants paralysés, composée de professionnels infirmes (infirmier, institutrice, chauffeur, jardinier, etc.) afin de faciliter l'identification à des adultes productifs. L'autrice y éclaire les conditions de vie pour les enfants internés, la dureté des traitements médicaux, les exigences imposées par Ellen Poidatz qui contrecarrent parfois certaines stratégies de distinction liées au genre ou aux classes sociales. Les enfants bénéficient d'une éducation la plus complète possible, avec une éducation religieuse, le tout orienté vers l'apprentissage de l'autosuffisance. Mais leur corps est systématiquement surveillé afin d'éviter toute attitude vicieuse, et les exercices de rééducation sont très exigeants et douloureux.

Anne ROEKENS, *D'un asile l'autre. Logiques de relégation de filles « anormales » de l'institut de Bouge vers le Beau-Vallon (Belgique, 1922-1947)*

En se fondant sur le registre d'admission et de sorties de l'Institut de Bouge et les archives médicales du Beau Vallon, Anne Roekens étudie le profil des filles jugées « mentalement anormales mais éducables » envoyées à l'Institut de Bouge, puis transférées à l'Asile du Beau Vallon pour aliénées, et les raisons de ce transfert. Elle démontre que ce transfert s'explique par des multiples raisons : dans la majorité des cas, il se justifie par le constat d'inéducabilité, parfois l'indiscipline, l'agressivité ou la déviance (présentée comme stigmate de la maladie mentale), mais l'atteinte de l'âge de 21 ans (limite pour une institution éducative) constitue une autre raison, surtout lorsqu'elle se combine à l'incapacité de travailler. Les transferts entre ces deux institutions sont d'ailleurs facilités par le fait que des membres de la même congrégation religieuse y travaillent. L'autrice souligne à plusieurs reprises l'agentivité de ces filles, leur parole étant davantage consignée dans leurs dossiers à partir de la Seconde Guerre mondiale.

Hélène COQUEUGNIOT, *Indices anthropologiques et archéologiques de sociabilité et de considération collective : à propos de deux sépultures paléolithiques de jeunes infirmes*

En se fondant sur la démarche de la bioarchéologie du soin, elle analyse de manière attentive deux squelettes datant du paléolithique, celui de Qafzeh 11 et de Romito, pour montrer l'existence de certains comportements d'assistance et de considération aux personnes ayant de sévères infirmités dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs de cette époque. L'attention particulière portée par certains membres des collectivités paléolithiques auprès de certains enfants ayant de graves déficiences se perçoit très bien dans l'environnement funéraire dans lequel les archéologues les ont retrouvés.

Lucie LAUMONIER, *Les sociabilités des personnes infirmes et démentes à la fin du Moyen Âge dans le diocèse de Maguelone*

Lucie Laumonier examine les solidarités tissées par deux individus, une fille atteinte de démence, et un jeune homme ayant une paralysie en s'appuyant sur l'étude des actes notariés dans le diocèse de Maguelone. Deux cas présentés éclairent les liens familiaux tissés par les personnes concernées : Pierre de Podio, jeune clerc de 22 ans atteint de paralysie des jambes, signe un testament pour transmettre ses biens à

sa mère, à condition qu'elle l'entretienne. De même, l'un des frères de Raymonde Gralhon, jeune fille ayant une « maladie de démence », recourt à un arbitrage privé pour régler le litige qui l'oppose à son frère, qui ne souhaite pas contribuer aux dépenses et responsabilités découlant de la maladie de Raymonde. L'arbitrage apporte une solution intermédiaire, l'alternance de domicile tous les deux ans entre les deux frères. Ces exemples montrent les multiples arrangements organisés pour permettre aux personnes infirmes ou démentes de continuer à vivre dans la communauté, dans un contexte où elles ne sont pas perçues comme dangereuses. Ces exemples ne sont que la partie immergée de l'iceberg, car un grand nombre de solidarités existaient sans avoir recours à un acte notarié.

Scarlett BEAUVALET, Emmanuelle BERTHIAUD et Audrey DURU,
« Nos pensionnaires sourds et muets » : l'abbaye Saint-Jean à Amiens au début du XVIII^e siècle

Dans l'histoire sourde, le journal de l'abbaye Saint-Jean à Amiens est une source connue pour garder la trace de l'existence d'Étienne de Fay (*ca* 1665-1746). L'article revient à ce document pour étudier ceux que le chroniqueur désigne en 1728 comme « nos trois jeunes pensionnaires sourds et muets », c'est-à-dire les frères Meusnier (dont le père est huissier de la chambre du roi) et Jean-Baptiste Des Lyons (d'une famille noble régionale). Quelle place accorder à la représentation lancée sous la III^e République qui fait de ces derniers les élèves d'un De Fay pédagogue ? Dans une optique d'histoire sociale, la chronique permet de décrire en contexte les relations et les actions des uns et des autres dans l'abbaye et au-delà. Perçus comme un groupe, les pensionnaires sourds sont partie prenante de la communauté formée par ces chanoines de Prémontré au moment où Pierre Postel l'administre en tant que prieur. Le modèle scolaire de l'instruction est insuffisant pour décrire l'expérience sensible, humaine et culturelle supervisée par Postel et approuvée par les familles. Les jeunes sourds jouissent des droits canoniques, d'une riche sociabilité plutôt masculine et cléricale, mais qui comprend aussi des laïcs hommes et femmes du réseau de l'abbaye. Ils entretiennent des contacts épistolaires et personnels avec leur famille, qui manifestent autant l'attention mutuelle que des nuances de conflit. Si les sources ne permettent pas de suivre la trajectoire de ces jeunes hommes dans le temps, elles permettent d'esquisser des dynamiques sociales.

Alexandre SUMPF, Droit de cité et devoir de parole.
L'Union panrusse des soldats mutilés entre guerres et révolutions (1915-1919)

Dans cette contribution, Alexandre Sumpf expose les mobilisations des soldats mutilés russes entre 1915 et 1919, à partir de l'analyse d'archives publiques et de revues associatives. Il s'intéresse à la convergence de leurs revendications et leur regroupement au sein de l'Union panrusse des mutilés de guerre en 1917, fondée sur le principe d'égalité entre tous les mutilés (civils ou militaires). Cette égalité se traduit rapidement par le choix d'une nouvelle identification, celle d'invalides, dans le titre de leur organe de communication, *La voix de l'Invalide*. La constitution de cette association leur permet de défendre leurs revendications politiques auprès des

autorités, mais ils ne parviennent pas à obtenir gain de cause sur leur principale revendication, la remise à plat de l'évaluation de la pension et l'augmentation de son montant. Si les membres de l'Union participent à quelques manifestations, c'est à chaque fois pour défendre des causes plus vastes que la leur, notamment la paix. L'auteur évoque l'hétérogénéité des mobilisations locales et la variabilité de la considération qui leur est accordée par les autorités locales. Il explique aussi les raisons de la liquidation de l'Union panrusse en février 1920 au profit de la constitution du Comité panrusse d'entraide des invalides de guerre, une structure para étatique contrôlée par le pouvoir.

Jérôme Bas, *La matrice sanatoriaile. Mobilisations de tuberculeux et politisation de la cause de la réadaptation durant l'entre-deux-guerres*

À partir d'une multitude d'archives associatives et publiques, de revues et d'imprimés, Jérôme Bas analyse la structuration associative des mouvements de tuberculeux pendant l'entre-deux-guerres. Il met en évidence leurs tendances divergentes, entre les associations d'orientation catholique (Amicitia, Auxilia, l'Association catholique des malades de Berck, etc.) et les associations d'orientation socialiste (Fédération nationale des blessés du poumon et chirurgicaux, etc.), tout en ne négligeant pas les dynamiques d'unification des mouvements associatifs. Jérôme Bas s'intéresse à leurs revendications politiques et à l'évolution de leur répertoire d'action (construction d'une expertise, choix gestionnaire, manifestation, etc.). Il constate notamment une accentuation de la revendication des droits à la réadaptation pendant le Front populaire. Son analyse contribue également à éclairer le contexte ayant favorisé l'émergence des leaders associatifs (Suzanne Fouché, Robert Buron, etc.) qui ont eu un poids considérable dans la poursuite du mouvement pour les droits des personnes handicapées.

Myriam WINANCE, *Des « arriérés profonds » aux enfants polyhandicapés. L'action du CESAP pour déconstruire l'inéducabilité et faire de tout enfant un enfant à éduquer*

Myriam Winance se focalise sur la mobilisation associative du Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP) dans la région parisienne depuis les années 1960. Pour ce faire, elle exploite deux fonds d'archives associatives (CESAP et CLAPEAHA) et les Archives nationales, ainsi que des imprimés. Le croisement de ces sources lui permet de dévoiler toute l'énergie déployée par les fondateurs du CESAP (médecins pédiatres, psychiatres, administratifs de l'APHP et autres professionnels de la santé) pour renverser l'idée d'inéducabilité des « arriérés profonds » et pour concevoir leur prise en charge médicale et éducative. Pour parvenir à convaincre de cette éducabilité, ils favorisent la construction d'une catégorie unifiée rassemblant l'ensemble des enfants dont le quotient intellectuel est inférieur à 50, puis relativisent l'usage du quotient intellectuel et promeuvent à partir des années 1970 le concept de polyhandicap. Dès lors, ces enfants sont envisagés comme éducables via l'action de professionnels compétents, dans un environnement adapté.

Soline VENNETIER, « *Alone, we can do so little. Together, we can do so much.* »
Associations et mobilisations collectives transnationales dans le domaine de la surdicécité en France et en Europe (1960-2010)

Soline Vennetier analyse la manière dont se sont structurées les mobilisations associatives pour les droits des personnes sourdaveugles des années 1960 jusqu'à nos jours, en consultant des archives de l'Association nationale pour les sourds-aveugles et en réalisant des entretiens avec des dirigeants associatifs. Elle montre que ces mobilisations se transforment considérablement au fil des décennies : la première génération d'associations est promue principalement par les familles et les professionnels, tandis que la seconde génération, postérieure aux années 2000, est dirigée par des personnes sourdaveugles. Si ces associations partagent des objectifs communs, notamment le fait de rejeter l'idée fataliste d'une incapacité inhérente à la condition sourdaveugle, les tensions et divergences sont réelles entre elles. Outre l'enjeu d'émancipation vis-à-vis de la tutelle des professionnels et des parents, l'autrice dévoile aussi d'autres lignes de fractures au sein des mouvements associatifs, liées à l'âge d'acquisition de la surdicécité, et au lieu de vie (en institutions ou en milieu ordinaire).